

## Rapport au Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 05 Mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation en date du 1er Mars 2019 mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée dans les formes de l'article L2121-11, al. 2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PERRIN Stéphane, Maire.

### Liste des affaires soumises aux délibérations de l'assemblée communale

#### Ordre du jour :

##### **Finances locales**

01 Participation communale aux voyages scolaires

02 Octroi de subvention

05 Marchés publics conclus en 2018

##### **Domaine et Patrimoine**

03 Acquisition parcelle AB 931

##### **Fonction publique**

04 Actualisation tableau des emplois

##### **Affaires diverses**

Étaient présents : MM PERRIN S. ; LEGER D. ; COLLET M. ; Mmes CESARINI Y. ; GRANDPIERRE D. ; DAUNOIS ; Mrs GALOUYE P.; CROS J-N. ; BREDA A.; MEZIERES P.; DE ZORZI N.; M. CULOT-PONCE H.; Mmes BASTON F. ; ARVIS A.; CHASTANG S.; BOKSEBELD V.; Melle THOUVENIN G.; Mme DENEUVE F.

Absents non excusés : M. REMY D.; CLOPIER P.; Mme VILLAINÉ L.

Absents excusés :

Procurations étaient données à : M. PERRIN S. De Mme BURTEAUX D. ; M. COLLET M. de M. COLLET R.

A été nommé secrétaire : Mme GRANDPIERRE D.

Monsieur PERRIN soumet le compte-rendu de la séance précédente à l'adoption du Conseil Municipal. Aucune autre intervention n'étant formulée, le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### Participation communale aux voyages scolaires

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune est régulièrement sollicitée afin d'abonder sous forme de subvention aux voyages scolaires organisés par les établissements du territoire de la 5ème à la 3ème.

Conscient qu'il est bénéfique pour les élèves d'avoir l'opportunité de voyager à l'étranger et par cette occasion découvrir un autre pays et éventuellement de s'ouvrir à d'autres cultures,

M. Le Maire propose au Conseil Municipal que la ville puisse prendre en charge, à hauteur de 300 € maximum par élève, le coût résiduel d'un voyage scolaire pour chaque enfant ayant sa résidence principale à Stenay.

Ce voyage devra être réalisé à l'étranger, dans un pays non francophone et dans le cadre scolaire.

Cette aide sera mobilisable en une seule fois ou plusieurs fois, de la 5ème à la 3ème, à la demande du tuteur légal de l'enfant, sur justificatif de domicile et après vérification auprès de l'établissement scolaire de rattachement.

*Cette aide sera ouverte à tout élève, sans motif de critères sociaux.*

*La commune tiendra à jour un listing des élèves afin d'anticiper toute demande abusive.*

*Mme DENEUVE demande pourquoi ne pas intégrer les 6ème au dispositif ?*

*M. Le Maire répond simplement que le cas de voyages de 6ème à l'étranger est moins courant.*

*Ceux ci s'inscrivent donc plus en marge du programme.*

*Mme CHASTANG demande pourquoi ne pas définir de critères sociaux dans les modalités d'attribution ?*

*M. Le Maire déclare ne pas vouloir faire de différences sociales dans l'attribution de l'aide.*

*L'idée est que le coût du voyage ne soit plus opposable à ne pas participer à un voyage. Certaines familles pourront par exemple utiliser ce montant pour un seul voyage. D'autres pourront par exemple l'utiliser sur trois années, à hauteur de 100 euros/voyage.*

*Après, il sera du ressort du ménage concerné, peu importe ses ressources, de réaliser la demande en mairie ou non.*

*M. Le Maire explique que c'est un parti pris de sa part, l'idée est que voyager, c'est découvrir d'autres cultures, il est ainsi essentiel de susciter la curiosité intellectuelle et d'encourager l'ouverture au monde qui nous entoure. Le montant de 300 euros permet de couvrir 100% du résiduel d'un voyage « long », donc au moins une fois au cours de la scolarité collège.*

*M. Le Maire explique aussi que le règlement sera affiné après un temps d'échanges avec l'administration de la Cité Scolaire. L'idée est aujourd'hui d'acter le principe, les modalités seront définies plus précisément au sein d'un règlement que la commission vie associative validera, modifiera ou non.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-ACTE le principe d'une aide au voyage pour un montant de 300 euros par enfant, crédit ouvert pour les collégiens pendant leur scolarité de collège.

-CHARGE la commission vie associative de se prononcer sur un règlement d'intervention à soumettre à la cité scolaire.

**Octroi de subventions**

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, les premières demandes de subventions adressées par des associations de Stenay, qui réclament un examen prioritaire au regard des situations particulières.

	Association	Montant 2019 demandé	Observations	Décision du Conseil Municipal
1	École de Musique	9 000,00 €	Pour répondre au décalage de trésorerie de l'École de musique dont le fonctionnement est basé sur l'année scolaire et non sur l'année civile, cette subvention vient couvrir deux trimestres de fonctionnement déjà effectués et provisionner le troisième. Il est proposé une hausse de la subvention afin de couvrir les finances précaires de l'école.	ACCEPTÉ
2	COS de STENAY	2 850,00 €	L'association du personnel de Stenay a besoin de confirmer ses engagements 2019	ACCEPTÉ
3	Lyre Stenaysienne	300,00 €	Saltimbranks – Carnaval 2018	ACCEPTÉ
	Montant	12 150,00 €		ACCEPTÉ

Comme traditionnellement ces deux premières subventions sont votées par avance en raison des engagements de crédits nécessaires en début d'année.

-L'école de Musique fonctionnant sur le rythme du calendrier scolaire de Septembre à Juin, ses engagements ne se font pas sur l'année civile.

-Le Comité d'œuvres sociales regroupe le personnel de la ville et de la CODECOM, la subvention présentée ici représente la part « personnel ville », celle-ci ayant besoin de confirmer ses engagements pour l'année 2019, courant le mois de Mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le versement des montants proposés.

**Acquisition parcelle AB 931**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cabinet Mangin était intervenu dans l'optique d'une division entre la parcelle de l'école de musique et l'école privée Sainte Marie dont les structures étaient communicantes.

Cette division a pour conséquence la création d'une parcelle distincte, cadastrée AB 931 qu'il convient d'acquérir pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE l'acquisition de la parcelle AB931 pour l'euro symbolique.

**Actualisation tableau des emplois**

M.Le Maire annonce que deux départs à la retraite sont prévus cette année.

Afin d'effectuer une transition saine et neutre, M. le Maire propose d'anticiper le recrutement d'un agent électricien/plombier polyvalent dont le profil a déjà été établi.

D'autre part une partie de l'entretien des bâtiments communaux est effectué par un agent en contrat intérimaire, M. Le Maire propose de procéder à la nomination de cet agent sur un poste à temps non complet, sa mission et les besoins en découlant ayant vocation à s'inscrire dans la durée.

M. Le Maire indique que ces postes seront pourvus à la date du 01 Avril.

**ÉTAT DU PERSONNEL STAGIAIRE ET TITULAIRE AU 05/03/2019**

GRADES OU EMPLOIS	CA T.	EFFECTIFS		Dont : TEMPS
		BUDGETAIRES	POURVUS	NON COMPLET
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
Attaché territorial	A	1	1	
Adjoint territorial principal du patrimoine 2ème classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	2	2	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	2	2	1
Adjoint Administratif territorial	C	2	2	2
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>		<b>15</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	
Technicien Principal 2e classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint Technique territorial	C	9	7	1
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Garde-Champêtre Chef Principal	C	1	1	
<b>Total Général</b>		<b>24</b>	<b>22</b>	<b>4</b>

**ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL AU 05/03/2019**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS		Dont : TEMPS
		BUDGETAIRES	POURVUS	NON COMPLET
Gardien Cimetière (ATT 2eme Classe)	C	1	1	1
Gardien église (ATT 2eme Classe)	C	1	1	1
Contrat apprentissage		1	1	
Remplacement agent indisponible	C	1	1	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement :

- Sur le nouveau tableau des emplois tel que proposé.

### Marchés publics conclus en 2018

L'article 133 du Code des Marchés Publics (CMP) dispose que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires [...] ».

Pour l'année 2018, la liste est arrêtée comme suit (voir liste jointe)

#### EN DESSOUS DE 25000 EUROS HT :

##### *1 Marché d'assurance 2018-2020 pour la Ville de Stenay 55700 – Lot 1 : Responsabilité Civile*

**\* GROUPAMA GRAND EST**

\*Montant du marché : 1 747,50 € HT

101 Route de Hausbergen

(sans franchise)

CS 30014 SCHILTIGHEIM

\*Notifié le 01/01/2018

67 012 STRASBOURG CEDEX

##### *2 Marché d'assurance 2018-2020 pour la Ville de Stenay 55700 – Lot 2 : Protection fonctionnelle*

**\* GROUPAMA GRAND EST**

\*Montant du marché : 132,50 € HT

101 Route de Hausbergen

(sans franchise)

CS 30014 SCHILTIGHEIM

\*Notifié le 01/01/2018

67 012 STRASBOURG CEDEX

##### *3 Marché d'assurance 2018-2020 pour la Ville de Stenay 55700 – Lot 3 : Assurance protection juridique*

**\* GROUPAMA GRAND EST**

\*Montant du marché : 575,71 € HT

101 Route de Hausbergen

(sans franchise)

CS 30014 SCHILTIGHEIM

\*Notifié le 01/01/2018

67 012 STRASBOURG CEDEX



***4 Marché d'assurance 2018-2020 pour la Ville de Stenay 55700 – Lot 4 : Assurance automobile et risques annexes***

**\*SMACL ASSURANCES**

141, Avenue Salvador Allende

79 031 NIORT CEDEX 9

\*Montant du marché : 2 172,28 € HT

(Formule 1 avec franchise)

\*Notifié le 01/01/2018

***5 Marché d'assurance 2018-2020 pour la Ville de Stenay 55700 – Lot 5 : Assurance dommages aux biens***

**\*SMACL ASSURANCES**

141, Avenue Salvador Allende

79 031 NIORT CEDEX 9

\*Montant du marché : 9 535,09 € HT

(Formule 2 avec franchise)

\*Notifié le 01/01/2018

***6 Marché fleurissement 2018 – Lot 1 : Jardinières***

**\*SARL K VERT**

4, Rue des Sorbiers

Zac des Cailloux

55700 STENAY

\*Montant du marché : 796,98 € TTC

\*Notifié le : 01/03/2018

***7 Marché fleurissement 2018 – Lot 2 : Massifs***

**\*PEPINIERE BEL'AIR**

Route de Spada

55300 SPADA

\*Montant du marché : 3 171,90 € HT

\*Notifié le : 01/03/2018

***8 Etablissement d'un contrat d'entretien de la station d'épuration des eaux usées 55700 STENAY***

**\*VEOLIA EAU**

Région Est

21, Rue de la Boétie

75 008 PARIS

\*Montant du marché : 10 893,00 € HT

\*Notifié le : 26/03/2018

***9 Maîtrise d'oeuvre : Restauration de la Face Est du Musée de la Bière de Stenay***

**\*Cabinet d'Architecte Conseil - 55 + Lemarquis Frédéric**

\*Montant du marché : 22 100,00 € HT

\*Notifié le : 16/04/2018

Cédric Nicalin Architecte

9, Avenue des Ardennes

55700 STENAY

Frederic LEMARQUIS

1, Chemin du fourneau

55500 Dammerie sur Saulx

***10 Marché de fournitures à bon de commande 2018 – Prestations terrassement et enrobés***

**\*SAS BTP GERARD**

\*Montant du marché : 15 200,00 € HT

Chemin du Groseillier

( fourniture, réfection d'enrobés)

55700 STENAY

\*Montant du marché : 4 845,00 € HT

(terrassement)

\*Notifié le : 13/04/2018

***11 Étude préalable à la restauration de la toiture de l'Hôtel de Ville de Stenay***

**\*Cabinet d'Architecte Conseil - 55**

\*Montant du marché : 5 500,00 € HT

Cédric Nicalin Architecte

9, Avenue des Ardennes

55700 STENAY

\*Notifié le : 16/11/2018

**DE 25 000 EUROS ET JUSQU'A 89999,99 EUROS HT :**

***12 Extension d'un système de vidéoprotection urbain***

**\* IRIS SARL**

\*Montant du marché : 31 210,48 € HT

3, Allée de Longchamps

\*Notifié le 16/11/2018

54 500 VANDOEUVRE -LES -NANCY

**Plus de 90 000 EUROS HT :**

*13 Programme de travaux de voirie du programme de voirie 2018*

\* EIFFAGE ROUTE NORD EST

\*Montant du marché : 163 910,00 € HT

Établissement de ROCROI

\*Notifié le 08/10/2018

14, Avenue du Général Moreau

BP 32 – 08230 ROCROI

## Points divers

### Débat Maires Région Grand Est à l'Élysée

*M. Le Maire explique qu'il a eu l'opportunité de participer à un débat organisé à l'Élysée le 26 février dernier, sur la thématique de la vie des territoires et des collectivités.*

*Cet événement regroupait principalement des maires de villes du Grand Est de notre échelle démographique, ou des villes moyennes, et les Présidents des associations départementales de maires, et des maires ruraux.*

*Ce débat a donné lieu à plus de 5h30 d'échanges, sous forme de questions/réponses, et de prises de paroles des différents élus présents sur des problématiques touchant des unités démographiques de notre échelle.*

*Malgré la multitude d'intervenants et de questions aussi diverses, du national au local, et donc des temps de parole parfois courts, M.le Maire précise la connaissance technique du Président et des représentants de l'exécutif présents, sur les sujets du quotidien de nos collectivités, ou encore des dossiers plus spécifiques et stratégiques.*

*Les propos tenus par l'exécutif laissent penser, qu'une direction volontariste sera mise en place vers les territoires, ceci sans fausse promesse au niveau des moyens octroyés.*

*La journée était consacrée à la vie des territoires et des collectivités et de leurs rapports avec l'État et ses services, les témoignages des uns et des autres permettant aussi de confronter la réalité du terrain avec les intentions nationales, mais aussi d'échanger avec d'autres élus, au sujet des difficultés et questionnements de chacun.*

*M.le Maire précise qu'il est sorti de ces échanges plus positif qu'en y entrant, avec le sentiment que les problématiques que nous vivons ne sont pas ignorées, et d'une prise en compte de celles-ci dans des politiques nationales à décliner territorialement. Mais que cela sera à la fois sur du moyen terme au minimum, car un nombre de volontés exprimées reposent aussi sur des évolutions notables du fonctionnement de nos administrations.*

### Mineurs non accompagnés :

*Un Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers (DAMIE) est susceptible d'être mis en place sur le Nord Meusien et donc potentiellement à Stenay.*

*Cette structure sera gérée par le SEISAAM (issu de la fusion du Centre Social d'Argonne et de l'EPDAMS55) qui est déjà bien présent à Stenay avec différents établissements sur la commune, comme la Maison de l'Enfance (Rue du Port), l'Institut Médico Educatif (Rue de Munnerstadt) ou le Foyer d'Accueil Spécialisé, (Avenue des Ardennes) l'équipe d'entretiens espacés verts de l'Esat (chemin des Groseilliers).*

*Il est à noter que la Maison de l'Enfance accueille parfois des mineurs non accompagnés, sur des périodes plus ou moins longues.*

*Les mineurs non accompagnés présents sur le territoire national, qui ont été reconnus mineurs après une phase d'évaluation, sont repartis selon une clé démographique par départements.*

*Le département a la charge de leur protection, au titre de sa compétence que la Loi de décentralisation lui a attribué. Ces structures et dispositifs ont pour but leur accompagnement global (social, scolaire, éducatif..) et leur insertion professionnelle.*

*Le projet qui nous intéresse localement compterait dans un premier temps quelques jeunes, et pourrait monter en puissance jusqu'à 20 jeunes maximum. Cela générerait la création d'au moins 12 emplois localement. Ces jeunes et leurs encadrants seraient répartis dans 4 logements.*

*Afin de couper court à toute interprétation, ces jeunes ont notamment l'obligation de suivre des formations diplômantes, qui passent parfois par de l'apprentissage, pour pouvoir rester durablement sur le territoire. Les retours passés sur le taux d'insertion professionnelle de ces jeunes est très positif, en particulier sur des métiers en tension.*

#### Fonderie :

*M. Le Maire informe le Conseil qu'une étude spécifique a été lancée, financée par la Caisse des dépôts et réalisée par le Bureau d'Etudes SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires) afin de mettre à jour des possibilités réalistes d'exploitation et de modèle économique pour une offre d'hébergements touristiques sur le site de l'ancienne fonderie, dans le cas où le projet suivi venait à se concrétiser.*

*Si le projet paraît jouable, l'idée sera de pré identifier des acteurs susceptibles de porter et/ou d'exploiter la structure.*

#### Îlot Aristide Briand :

*M. Le Maire informe le Conseil que la partie active débutera cette année, les parcelles seront logiquement traitées intégralement cette année.*

#### Lotissement Les Vergers

*Le permis d'aménager sera déposé a priori au début du second trimestre 2019.*

*Si aucun souci n'est rencontré, les parcelles pourraient être proposées en commercialisation à compter de 2020.*

#### Arcades et Centre Ville :

*M. Le Maire informe que des travaux de consolidation du bâtiment crédit mutuel auront lieu rapidement.*

*Concernant l'immeuble 61 Place de la République, les premières conclusions du bureau d'étude indiquent l'absence de danger direct.*

*Des travaux vont néanmoins être réalisés par le propriétaire afin de ne pas laisser la situation le devenir.*

*L'arrêté de péril sera en ce sens levé dès les conclusions définitives parvenues en mairie.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

La Secrétaire,

GRANDPIERRE Denise

Le Maire,

Stéphane PERRIN

